

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Conférence internationale pour la protection de la couche d'ozone**

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Porcellana, Diane 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Conférence internationale pour la protection de la couche d'ozone, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 08.07.2025.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Umweltschutz	1
Allgemeiner Umweltschutz	1

# Abkürzungsverzeichnis

**ChemRRV**    Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung  
**HFKW**       teilhalogenierten Fluorkohlenwasserstoffe

---

**ORRChim**    Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques  
**HFC**         hydrofluorocarbures partiellement halogénés

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Allgemeiner Umweltschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 01.11.2017  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation en vue de la **Conférence internationale pour la protection de la couche d'ozone**. La délégation suisse soutiendra la mise en œuvre effective du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone et la réduction des hydrofluorocarbures partiellement halogénés (HFC). En 2016, les Parties au Protocole de Montréal avait décidé la réduction de la consommation des HFC à 15% pour les pays industrialisés d'ici 2036, et d'ici 2047 pour les pays en développement. L'emploi d'autres substances, telles que les substances synthétiques, les hydrocarbures, le dioxyde de carbone, d'ammoniac, devait être renforcé. Lors de la conférence, les moyens financiers alloués au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2018 à 2020, seront définis. Outre la mise en œuvre efficace du protocole, la Suisse s'engagera pour une mobilisation adéquate des ressources financières.<sup>1</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 10.10.2018  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a ratifié l'**amendement de Kigali au Protocole de Montréal**, engageant ainsi la Suisse à réduire sa consommation en hydrofluorocarbures partiellement halogénés (HFC). Pour ne pas favoriser davantage le réchauffement climatique, la consommation de 18 HFC doit diminuer à 15% du niveau actuel d'ici 2036. Pour ce faire, la Suisse adaptera régulièrement l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim). Des restrictions pour les nouveaux appareils et installations contenant des HFC seront émises, dans le cas où des solutions de remplacement existent.

La Suisse participera à la 30e réunion des Parties au Protocole de Montréal portant cette année, principalement, sur des questions budgétaires et plus particulièrement sur le financement de la mise en œuvre de l'amendement de Kigali dans les pays en développement. La délégation helvétique militera également pour une meilleure application des réglementations existantes.<sup>2</sup>

---

1) Communiqué de presse CF du 01.11.2017

2) Communiqué de presse OFEV du 10.10.18; Communiqué de presse OFEV du 17.10.18